

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2022-139

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

Sommaire

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS-DIRECTION /
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DIRECTION**

09-2022-09-13-00002 - DECISION CPHSCT du 13 09 2022 (2 pages)

Page 3

**Décision du 13 septembre 2022
portant nomination de la Commission Paritaire
d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en agriculture de l'Ariège**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment l'article L.4643-4 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.717-7 et D717-76 à D.717-76-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article R.251-1 ;

Vu l'accord national du 16 janvier 2001 sur les conditions de travail en agriculture étendu le 12 juillet 2001 ;

Vu l'accord national du 23 décembre 2008, étendu par arrêté du 11 septembre 2009, et ses avenants ;

Vu la décision du 28 mai 2018 portant nomination de la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en agriculture (CPHSCT) de l'Ariège ;

Vu la proposition de modification dans la désignation des représentants à la CPHSCT de l'Ariège transmise par la commission paritaire nationale pour l'amélioration des conditions de travail en agriculture (CPNACTA) en date du 29 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2022 confiant l'intérim de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie à Yannick AUPETIT

DECIDE

Article 1 :

Sont nommées pour 4 ans, à compter de la date de la présente décision, pour siéger à la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en agriculture de l'Ariège, les personnes ci-après désignées :

▪ Représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaires :

- Monsieur Alexandre LAMY – Goutelongue - 09130 PAILHES – FNCUMA,

- Madame Anne-Claire LATRILLE – Ligny – 09350 LES BORDES S/ ARIZE – FDSEA,
- Monsieur Roger CAZALE - Route de Toulouse – 09190 LORP SENTARAILLE – FNB,
- Monsieur Philippe SEGUELAS – Zone de Permilhac – 09000 FOIX – UNEP.

Suppléants :

- Monsieur François MARFAING – Domaine de Nafaure – 09700 SAVERDUN – FDSEA,
- Monsieur Bruno de Vives – Cabirol – 09100 ESCOSSE – UNEP.

- Représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Philippe LATCHER - Village d'Aynat – 09400 BEDEILHAC ET AYNAT – CGT
- Monsieur Damien DELHER – Col de Iatrappe - 09140 USTOU - CGT
- Madame Violaine STEINMANN – Route du Pla – 09800 SENTEIN – CGT

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision du 28 mai 2018 et toute autre décision précédent la présente portant nomination à la CPHSCT de l'Ariège.

Article 3 :

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, le directeur de la mutualité sociale agricole grand sud sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

Fait à Toulouse
Le 13 septembre 2022

Pour Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie par intérim,
Le Directeur régional adjoint, responsable du Pôle politique du travail

Paul GOSSARD